

DÉLIBÉRATION N° 17

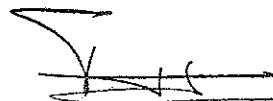
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MASSE
DU 17 NOVEMBRE 2009**

Vu le décret n° 97-1181 du 24 décembre 1997 modifié, portant statut de l'Etablissement public administratif « la Masse des douanes », et notamment son article 16 ;

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration autorise la remise aux domaines pour cession de la cité de Lille-Lannoy.

Fait à Montreuil, le 17 novembre 2009

Le président,



Jérôme FOURNEL